RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	9

Date de la convocation
26 juin 2025

Date d'affichage
1 juillet 2025

Objet de la Délibération

N° 2025-20

***

Décision modificative au budget eau

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à 20h15.
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, Adjoints, DIMEY Guillaume, GRASSIEN Philippe, MAYEUR Maurice, MICHEL Patricia, NITTING Samuel, TIHA Pascal

Absents : FOMBARON Antoine, HALVICK Sylvia, GAOUDA Madjid, GROSJEAN Emmanuelle, LEBRUN Angélique, OZBEK Selda.

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'opération comptable suivante pour une modification au budget eau :

- Article 701249 : + 0,25 € pris sur le chapitre 014 - atténuation de produits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à valider et exécuter la décision modificative selon les modalités décrites ci-dessus.

Le Maire
T.MEURANT

VILLE DE BLAMONT
Meurthe-et-Moselle

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215400771-20250630-2025_20-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	9

Date de la convocation
26 juin 2025

Date d'affichage
1 juillet 2025

Objet de la Délibération

N° 2025-21

***

Décision modificative au budget assainissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à 20h15.
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, Adjoints, DIMEY Guillaume, GRASSIEN Philippe, MAYEUR Maurice, MICHEL Patricia, NITTING Samuel, TIHA Pascal

Absents : FOMBARON Antoine, HALVICK Sylvia, GAOUDA Madjid, GROSJEAN Emmanuelle, LEBRUN Angélique, OZBEK Selda

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'opération comptable suivante pour une modification au budget assainissement :

- Article 706129 : + 0,04 € pris sur le chapitre 014 - atténuation de produits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à valider et exécuter la décision modificative selon les modalités décrites ci-dessus.

Le Maire
T.MEURANT

VILLE DE BLAMONT
Meurthe-et-Moselle

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215400771-20250630-2025_21-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	9

Date de la convocation
26 juin 2025

Date d'affichage
1 juillet 2025

Objet de la Délibération

N° 2025-22

***

Chantier argent de poche

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à 20h15.
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, Adjoints, DIMEY Guillaume, GRASSIEN Philippe, MAYEUR Maurice, MICHEL Patricia, NITTING Samuel, TIHA Pascal

Absents : FOMBARON Antoine, HALVICK Sylvia, GAOUDA Madjid, GROSJEAN Emmanuelle, LEBRUN Angélique, OZBEK Selda

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Les élus de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont ont validé la reconduite de l'opération « chantier argent de poche », pour les adolescents de 16 à 17 ans durant les vacances scolaires. Il est proposé à la commune de prendre en charge 75 € par jeune embauché pour un chantier de 9 heures sur 3 demi-journées (de 9h à 12h). Elle fournira également le matériel nécessaire à la réalisation des travaux et mobilisera un encadrant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge 75 € par jeune embauché, et se propose d'accueillir 1 jeune.

Le Maire
T.MEURANT

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215400771-20250630-2025_22-DE

Acte rendu executoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	9

Date de la convocation
26 juin 2025

Date d'affichage
1 juillet 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à 20h15.
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, Adjoints, DIMEY Guillaume, GRASSIEN Philippe, MAYEUR Maurice, MICHEL Patricia, NITTING Samuel, TIHA Pascal

Absents : FOMBARON Antoine, HALVICK Sylvia, GAOUDA Madjid, GROSJEAN Emmanuelle, LEBRUN Angélique, OZBEK Selda

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2025-23

***

Reversement électricité SSBM

Le Maire explique que l'alimentation électrique des chaufferies bois et gaz est branchée sur le compteur électrique de l'école (SSBM). Il est donc nécessaire de rembourser au Syndicat Scolaire intercommunal du Blanc-Mont l'énergie consommée comptabilisée par les sous-compteurs. Il s'agit d'un montant de 3 114,28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de reverser la somme de 3 114,28 € pour la consommation énergétique de la chaufferie bois et gaz du SSBM.

Le Maire
T.MEURANT

VILLE DE BLAMONT
Meurthe-et-Moselle

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215400771-20250630-2025_23-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	9

Date de la convocation
26 juin 2025

Date d'affichage
1 juillet 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à 20h15.
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, Adjoints, DIMEY Guillaume, GRASSIEN Philippe, MAYEUR Maurice, MICHEL Patricia, NITTING Samuel, TIHA Pascal,

Absents : FOMBARON Antoine, HALVICK Sylvia, GAOUDA Madjid, GROSJEAN Emmanuelle, LEBRUN Angélique, OZBEK Selda

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Objet de la Délibération

N° 2025-24

***

Attribution du marché ASTA / SAE

Le marché « Aménagement et Sécurité rue Traversière tranche A / Sécurité Accès École » a été lancé le 6 mai 2025. À la clôture des offres le vendredi 6 juin, malgré 17 retraits anonymes et 7 électroniques, seul a déposé une offre : THIRIET SA.

La société TECHNICONSEIL, maitre d'œuvre, a procédé à l'analyse de l'offre du 6 au 17 juin 2025. Le rapport, après avoir été présenté à la commission d'appel d'offre le 18 juin 2025, est présenté au conseil.

Selon l'analyse du maitre d'œuvre et la seule offre de l'entreprise THIRIET SA, c'est donc cette dernière qu'il est demandé de retenir.

Soit un montant total de :

	HT	TVA	TTC
MONTANT Rue Traversière	94 125,80 €	18 825,16 €	112 950,96 €
MONTANT Parvis École Ephad	267 296,45 €	53 459,29 €	320 755,74 €
MONTANT Parvis Médiathèque	137 419,00 €	27 483,80 €	164 902,80 €
MONTANT TOUTES TRANCHES	*498 841,25 €*	*99 768,25 €*	*598 609,50 €*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide les trois tranches du marché ASTA / SAE**
- **Attribue le marché « Aménagement et Sécurité rue Traversière tranche A / Sécurité Accès École » à l'entreprise THIRIET SA pour un montant de 498 841,25 € HT**
- **Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments du marché et engager les travaux**

Le Maire
T. MEURANT

VILLE DE BLAMONT Meurthe-et-Moselle

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215400771-20250630-2025_24-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	8

Date de la convocation
26 juin 2025

Date d'affichage
1 juillet 2025

Objet de la Délibération

N° 2025-25

***

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215400771-20250630-2025_25-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi 82-623
du 22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture
et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à 20h15.
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents : MEURANT Thierry, Maire, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, Adjoints, DIMEY Guillaume, GRASSIEN Philippe, MAYEUR Maurice, MICHEL Patricia, NITTING Samuel, TIHA Pascal

Absents : FOMBARON Antoine, HALVICK Sylvia, GAOUDA Madjid, GROSJEAN Emmanuelle, LEBRUN Angélique, OZBEK Selda

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

Suite à la sollicitation de la commune par la SAS ELIPS, en formation, pour un projet de chaufferie bois privée, sur une durée de 30 ans, dont les réseaux pourraient desservir des clients publics et privées (entreprises) situés le long du réseau, dont notamment des demandes de raccordement du GHEMM pour l'utilisation de ce réseau de chaleur dans l'Ehpad en construction, et de la Croix-Rouge, dans le cadre du CMS Les Rives du Château.

Considérant de surcroit, qu'avec l'arrêt actuel de la chaufferie communale pour difficulté de maintenance, la commune a intérêt à envisager :

- Le raccordement de son réseau à cette chaufferie par son point d'entrée proche de l'Ehpad, afin de revenir à une alimentation de ses sites par un réseau de chaleur sans recours au gaz ;
- Un raccordement, actuellement inexistant, du cinéma et la Maison des Solidarités.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques,

la commune de Blâmont entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur les dépendances domaniales concernées et pour le même objet, dont les réponses doivent lui parvenir avant le 15 août 2025. Si une ou plusieurs manifestations d'intérêt concurrentes étaient présentées, la commune organisera une procédure de sélection pour le choix de l'occupant. Outre le raccordement des clients susmentionnés, la commune ajoute que :

- Des travaux devant rapidement intervenir dans le cadre des opérations « Petites Villes De Demain »/Parking école/Rue traversière, si le passage des réseaux devait emprunter ce trajet, le passage anticipé de ces réseaux sur l'emprise du chantier doit être envisagé « immédiatement » sans retarder les travaux communaux, au frais de l'entreprise, même si le projet de l'entreprise venait à ne pas se finaliser.

- De même, les travaux éventuels sur la portion Croix-Rouge/Rue du 18 Novembre devront être antérieurs à l'achèvement des travaux communaux que la commune engagera sur la même portion dans le cadre de ses fiches actions « Petites villes de demain », et l'entreprise s'engage à mettre en œuvre ses travaux sans engendrer de retard pour le projet communal.
- Au cas où le projet de l'entreprise se finaliserait, l'entreprise prendra l'engagement de raccorder la commune, à sa demande, au point de départ de l'actuelle chaufferie communale rue des Voileurs, et s'engagera aussi à réaliser à ses frais l'adduction du réseau jusqu'à un point d'entrée en bordure de l'actuel Cinéma communal et de la Maison des Solidarités. La commune aura alors le statut de client de l'entreprise au même titre que les autres clients.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, selon les modalités convenues ci-dessus, donne son accord pour un Appel à Manifestation d'Intérêt immédiat, échu au 15 août 2025, dans le cadre de ce projet chaufferie.

Le Maire
T.MEURANT

VILLE DE BLAMONT
Meurthe-et-Moselle

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215400771-20250630-2025_25-DE